

# Communiqué de l'intersyndicale du second degré

## *Appel à la grève du 31 mars*

vendredi 25 mars 2016



L'intersyndicale second degré (le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU, le SNFOLC, le SNETAA-FO, le SFSDEP-FO, la CGT, la CGT enseignement privé, le SNCL-FAEN, le SIES-FAEN, le SUNDEP-Solidaires et SUD Education) appelle les personnels à se mettre en grève et rejoindre les manifestations et initiatives prises par les organisations syndicales et les organisations de la jeunesse le jeudi 31 mars pour le retrait du projet de loi travail.

Après la forte mobilisation du 9 mars, le gouvernement a été contraint de retoucher son texte mais l'orientation générale demeure. L'affaiblissement des garanties collectives touchera l'ensemble des salariés et tout particulièrement les jeunes ; contrats de travail flexibles, renoncement à l'élévation des qualifications, délivrance de blocs de compétences au lieu de diplômes reconnus, flexibilité accrue des contrats de travail, voilà l'avenir promis à la jeunesse .

La volonté de privilégier le cadre de l'entreprise en matière de temps de travail et de rémunération conduira à des dégradations pour nombre de salariés et à l'éclatement des cadres nationaux. C'est cette même logique qui guide la réforme du collège contre laquelle luttent les personnels avec l'intersyndicale du second degré depuis un an en laissant aux chefs d'établissement en renvoyant au niveau local une grande partie des choix , en réduisant les règles communes, en aggravant les inégalités.

C'est pourquoi réussir le 31 mars est un enjeu primordial. L'heure est à la convergence des mobilisations des enseignants avec celle des lycéens, étudiants et salarié-es du public et du privé. Cela doit contraindre le gouvernement à entendre ce que disent les jeunes et les personnels . Si ce n'était pas le cas la dynamique créée pourra amener à des suites d'action rapides. C'est pourquoi l'intersyndicale appelle les personnels à se réunir en assemblées générales dans les établissements pour préparer la grève du 31 et débattre des modalités de poursuite de l'action tant contre la loi travail que pour l'abrogation de la réforme du collège (refus de faire remonter les notes, grève en mai et ou en juin...).

En fonction de l'évolution de la situation , de la mobilisation interprofessionnelle, des remontées des AG, l'intersyndicale décidera de nouvelles initiatives pour obtenir l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture rapide de discussions sur d'autres bases. La réforme ne doit pas être mise en œuvre à la rentrée 2016.